

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

**2021 – 08** LANCEMENT ET SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES  
« FOURNITURE ET ACHÈMÈNEMENT DE GAZ NATUREL ET D'ÉLECTRICITÉ »  
**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-78**

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 11 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 4 février 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20  
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires absents :

Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé – pouvoir donné à M. Raymond CHARBONNIER)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Sylvain DESCARPENTRIES, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (remplace M. GEFFRAY)  
Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique (remplace M. ROBIN)  
Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20210211-2021-08-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Affichage le 11 février 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2020-69 du Comité syndical du 5 novembre 2020 relative à la signature de la convention de groupement de commande pour la passation d'un marché public d'achat et fourniture d'énergies,

Vu la délibération n°2020-78 du Comité syndical du 3 décembre 2020, relative au lancement et à la signature du marché public de fournitures « Fourniture et acheminement de gaz naturel et d'électricité »

Considérant que le SYDELA a souhaité lancer un marché public pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité, pour le compte des membres du groupement de commande précité,

Considérant que par délibération du 3 décembre 2020, le Comité syndical a autorisé le lancement et la signature dudit marché dans les conditions suivantes :

- **Accord cadre à marchés subséquents**
- **Passé en appel d'offres ouvert, sans minimum ni maximum**
- **Durée du marché : Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2023**
  - Gaz naturel : A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2023
  - Electricité : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023
- **Allotissement :**
  - Lot n°1 : Gaz Naturel
  - Lot n°2 : Electricité > 36 kVA
  - Lot n°3 : Electricité < 36 kVA
  - Lot n°4 : Electricité à haute qualité environnementale (100% ENR)
- **Critères d'attribution de l'accord-cadre :**
  - Pour le lot n°1 :**
    - La gestion des opérations préalables à l'exécution des prestations : 10%
    - L'intégration et le retrait des PDL : 5%
    - Les modalités et la périodicité de facturation : 25%
    - La gestion de l'énergie : 25%
    - La relation clientèle : 25%
    - Les services associés à la mise en œuvre de la clause « Modalités de fixation » : 10%
  - Pour les lots n°2 et 3 :**
    - La gestion des opérations préalables à l'exécution des prestations : 10%
    - L'optimisation des coûts d'accès au réseau de distribution : 10%
    - L'intégration et le retrait des PDL : 5%
    - Les modalités et la périodicité de facturation : 25%
    - La gestion de l'énergie : 25%
    - La relation clientèle : 15%
    - Les services associés à la mise en œuvre de la clause « Modalités de fixation » : 10%

**Pour le lot n°4 :**

- La gestion des opérations préalables à l'exécution des prestations : 10%
- L'optimisation des coûts d'accès au réseau de distribution : 5%
- L'intégration et le retrait des PDL : 5%
- Les modalités et la périodicité de facturation : 20%
- La gestion de l'énergie : 5%
- La relation clientèle : 15%
- Mise en place et valorisation d'une énergie 100% renouvelable : 40%
  - *Mode d'approvisionnement d'électricité renouvelable* : 20%
  - *Traçabilité des Garanties d'Origine* : 15%
  - *Accompagnement dans l'animation, la pédagogie, la communication quant à la valorisation de l'énergie consommée* : 5%

• **Critères d'attribution des marchés subséquents :**

**Pour les lots n°1 à 3 :**

- 80 % critère prix
- 20 % critère technique

**Pour le lot n°4 :**

- 40 % critère prix
- 60 % critère technique

Considérant que la consultation pour l'attribution de l'accord-cadre a été lancée le 12 janvier 2021 et qu'une remise des offres est attendue pour le 15 février 2021.

Considérant que le SYDELA souhaite réévaluer et modifier la pondération des critères d'attribution des marchés subséquents du lot n°4 uniquement, avant le lancement de la procédure de mise en concurrence, prévue pour mi-mars 2021, afin de valoriser au mieux le critère technique et notamment le sous-critère « *Mise en place et valorisation d'une énergie 100% renouvelable* » dans l'analyse des offres dudit lot.

Considérant qu'il est donc proposé de modifier la pondération des critères d'attribution des marchés subséquents comme suit :

**Pour les lots n°1 à 3 :**

- 80 % critère prix
- 20 % critère technique

**Pour le lot n°4 :**

- **30 % critère prix**
- **70 % critère technique**

**Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :**

- **D'annuler et de remplacer la délibération n°2020-78 par la présente délibération ;**
- **D'autoriser le lancement du marché public de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et d'électricité, dans le respect des caractéristiques présentées ;**
- **D'approuver les critères d'attribution des marchés subséquents de l'accord-cadre du lot n°4 « 100% ENR », comme définis ci-avant ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents qui en découleront, ainsi que tous les actes nécessaires à leurs passations et exécutions.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

